



Les Entreprises publiques locales et les territoires ruraux

22 juin 2010

Les Entreprises publiques locales

1 094 Sociétés d'économie mixte (Sem) et Sociétés publiques locales (Spl) sont en activité en France, dont 81 en Outre-mer. Elles interviennent dans une quarantaine de domaines d'activité et principalement dans l'aménagement, le logement, le tourisme, les transports, le développement économique et l'énergie.

Elles représentent près de 9% des 16 000 entreprises publiques locales recensées au plan européen. Elles emploient 70 000 personnes (51 000 emplois équivalent temps plein).

Elles sont représentées au niveau national par la Fédération des Entreprises publiques locales, dirigée par des élus locaux.

Dans le cadre des Assises des Territoires Ruraux, la Fédération des Epl a souhaité initier un premier recensement des actions menées par les Epl en milieu rural et péri urbain afin de démontrer leur rôle déjà actif au niveau local, les expérimentations déjà menées et qui pourraient être dupliquées, mais aussi la pertinence de l'outil Epl.

En effet, les Epl se caractérisent par leur nature d'entreprise commerciale, leur capital public majoritairement (Sem) ou exclusivement (Spl) contrôlé par les collectivités territoriales, leur vocation à satisfaire l'intérêt général et à privilégier les ressources locales.

- Leur marché est un territoire.
- Leur métier : le développer.
- Leur valeur ajoutée : la maîtrise publique alliée à la performance économique.

Les Epl sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le code de commerce. Ce statut est gage de souplesse, de réactivité et de transparence pour les collectivités locales à la fois actionnaires et clientes. Dans les Sem, les actionnaires privés apportent leur savoir-faire et contribuent au management de l'entreprise. Comme toutes les entreprises, les Epl recherchent la satisfaction du client, la

performance de gestion, la création de résultats ainsi que la motivation de ses salariés et actionnaires.

Le capital des Epl est majoritairement ou exclusivement détenu par une ou plusieurs collectivités territoriales. Cette position dominante leur assure une prééminence dans les organes de décision. Les Epl interviennent dans le cadre des compétences des collectivités et se voient ainsi confier la réalisation ou la gestion de multiples missions et services d'intérêt général. Parmi les services pouvant intéresser les territoires ruraux, on peut noter : le développement économique, la promotion et l'animation touristique, l'environnement, la gestion des déchets, les bases et parcs de loisirs, les abattoirs, la restauration sociale, les actions sociales de proximité . . .

L'une des principales forces des Epl réside dans la connaissance du territoire dans lequel elles sont enracinées. Leurs réponses aux problématiques sont donc adaptées à ses enjeux.

Les Epl sont liées par une communauté de valeurs qui repose sur 6 piliers :

- **l'intérêt général** comme finalité
- **la pérennité** de l'action comme horizon
- **la transparence** comme modalité de fonctionnement
- **le contrôle des élus** comme garantie
- **le territoire** comme champ d'intervention
- **l'esprit d'entreprise** comme mode d'action

La Fédération espère que ces valeurs et les principes de fonctionnement des Epl ainsi que les différents exemples présentés ci-après, mais non exhaustifs de l'activité des Epl en milieu rural, aideront les décideurs dans leur réflexion sur les interventions en milieu rural et leurs modalités.

D'autres exemples pourront venir enrichir le débat au cours du second semestre 2010, notamment en ce qui concerne les activités de production et de distribution d'eau, la problématique de l'assainissement, les réalisations menées dans le domaine des énergies renouvelables et l'appui en termes d'ingénierie territoriale.

Sommaire :

▶ Le développement économique à travers l'aide aux entreprises	3
▶ Le développement économique à travers l'aide aux filières	5
▶ Le développement économique à travers le développement touristique	7
▶ L'appui au secteur médico-social et social	9
▶ Les réalisations au service du milieu rural	13
▶ L'ingénierie territoriale	15
▶ L'appui aux nouvelles énergies	16
▶ Le développement du très haut débit	17

Le développement économique à travers l'aide aux entreprises

> Haute-Saône : une agence de développement économique présente sur tout le territoire

La **Sem Action 70** est l'agence de développement économique du département, elle accompagne les chefs d'entreprises à chaque étape de la vie de leur entreprise. En 2007, 370 créateurs ont été reçus, 95 dossiers ont été accompagnés jusque la création d'entreprise. Action 70 est aussi engagée dans le suivi des entreprises après création au cours des trois premières années, afin d'améliorer le taux de survie.

Action 70 anime aussi la plate-forme « Haute-Saône Initiative » qui aide à la recherche de financements et accorde aussi aux porteurs de projets des prêts personnels sans intérêts et sans garantie.

Action 70 gère aussi les hôtels d'entreprise situés sur le territoire départemental et ayant vocation à accueillir pendant 5 ans des entreprises nouvelles ou en développement.

> Alpes de Haute-Provence : une Maison de l'entreprise

La **Sem de Sisteron** travaille dans le cadre d'une Maison de l'Entreprise qui a permis à de petites et moyennes entreprises de s'installer rapidement avec de nombreux avantages offerts sur le parc d'activités (Salles de réunions, point poste ramassage, photocopieur . . .). Plus de 85 entreprises soit environ 740 emplois constituent le tissu économique du parc principalement représenté par 5 pôles : agro-alimentaires viandes, agro-alimentaires fruits, PME artisanales, tertiaire et BTP.

La Maison de l'Entreprise est un centre d'affaires dont l'objectif consiste à accueillir les entreprises. C'est le centre névralgique, le coeur du Parc. Aujourd'hui la Maison de l'Entreprise héberge plus d'une quarantaine d'entreprises et associations dont des sociétés "multimédia" (Edition de brochures, conseil en marketing, sites Internet, centre de télévente, informatique réseaux, bureaux d'études, architectes) ainsi que des entreprises plus traditionnelles (menuiserie inox, laboratoire huiles essentielles, chauffage, ceintures et produits en cuir, peinture...).

> Le Lot : une agence de développement économique aux multiples facettes

Depuis mai 2008, la **Sem Lot Développement Aménagement** a mis en commun des moyens, des compétences et des énergies avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot ; l'objectif est de gagner en efficacité et en lisibilité pour :

- L'accueil et le conseil aux entreprises industrielles et de services à l'industrie en phase de création, transmission, développement ;
- Le développement endogène du territoire et la promotion économique ;
- L'animation des outils tels que les pépinières, hôtels d'entreprises...

Un site unique d'accueil sur le département a été créé sous la marque Lot Développement Industrie.

Les missions de LDA sont :

- **Prospecter** : Faire valoir les avantages du territoire auprès d'entreprises qui possèdent des compétences complémentaires de celles présentes dans le Lot et les assister lors de leur implantation, identifier des partenaires industriels qui permettent de conforter une dynamique de développement économique, alimenter la réflexion des décideurs locaux sur les orientations stratégiques à prendre.
- **Accompagner** : Le rôle de LDA réside dans le suivi des entreprises lotoises dans les différentes phases de leur développement : investissements matériels et/ou immobiliers, partenariats industriels et/ou financiers, recherches de compétences, mise en réseau...
- **L'animation de pépinières d'entreprises** : C'est un volet particulier de l'accompagnement des entreprises, orienté vers la création de nouvelles activités. LDA contribue activement à la création d'entreprises dans le Lot par le biais de l'animation de la pépinière d'entreprise **CalfaTech** (outil porté par Figeac communauté).
- **L'animation économique** : Pour les entreprises se fait essentiellement par la conduite d'actions collectives. Ceci permet à l'ensemble des industriels ayant une problématique comparable de profiter dans une unité de temps, de lieu et d'action, d'échanges d'expériences, de capitaliser sur les relations de proximité, de mutualiser les coûts d'opération trop lourds pour nombre de PME, et dans certains cas, d'aboutir à des coopérations industrielles qui s'avèrent vitales à long terme. Ces animations peuvent prendre la forme d'ateliers de travail, de colloques, de visites, d'accompagnement à la mise en place de projets de coopération...
- **La recherche des financements** : LDA aide les entreprises à profiter au mieux des subventions réservées aux entreprises. Outre la mise en relation avec les organismes bancaires locaux, LDA permet d'accéder à 2 dispositifs de renforcement des fonds propres : **Midi-Pyrénées Croissance** (MPC), société régionale de prise de participation au capital des PME en création, développement ou transmission. L'objectif est de donner aux entreprises les moyens de leur développement en renforçant leurs fonds propres (par un apport compris entre 30 000 et 300 000 €), ce qui crédibilise les projets auprès des banquiers. LDA est le représentant pour le Lot de MPC. / **Quercy Initiative Développement** (QUID), association lotoise qui attribue des prêts d'honneur aux porteurs de projet d'un montant compris entre 3 000 et 22 500€ sans garantie, sans intérêt, en création, premier développement et transmission. LDA instruit les dossiers et les présente en comité d'agrément QUID.
- **La transmission d'entreprises** : C'est un enjeu fondamental pour conserver le tissu d'entreprises existantes et favoriser son développement grâce à des passages de témoin réussis. LDA accompagne le cédant ainsi que le repreneur dans son projet de reprise. Pour lui, l'apport complémentaire de capitaux ou prêts d'honneur est souvent indispensable et la mise en relation avec les acteurs socio-économiques locaux bienvenue.

Le développement économique à travers l'aide aux filières

> Midi-Pyrénées, un appui aux filières agro alimentaires

La **Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne** assure une mission de développement des zones rurales, notamment par l'appui aux filières agro alimentaires de son secteur. La CACG a une activité d'appui aux filières à travers les missions spécifiques au niveau des départements des Hautes-Pyrénées, du Tarn, de la région Midi-Pyrénées et du massif des Pyrénées.

En **Hautes-Pyrénées**, l'organisation des filières s'est jusqu'à présent inscrite essentiellement dans :

- La recherche de nouveaux marchés pour l'AOC Barèges-Gavarnie,
- L'organisation du salon « Terro'art » à Tarbes,
- La participation des filières pyrénéennes (Noir de Bigorre, Haricto Tarbais . . .) à des salons,
- La renaissance de la filière « poule gasconne » par le développement d'une gamme de produits,
- Des réflexions avec les partenaires départementaux pour fédérer les produits locaux à travers le tourisme et la restauration.

Dans le **Tarn**, la CACG intervient avec le centre AGROPOINT qui regroupe l'ensemble des PME agroalimentaires tarnaises (70 entreprises en 2008), 12 organismes professionnels et les 4 chambres consulaires du département, avec mise en œuvre d'actions commerciales et de promotions collectives et la valorisation de la marque collective « Tarn à fleur de saveurs ». La mission a aussi permis le développement à l'exportation des produits.

Les actions menées par la MAAP (Mission Agro-alimentaire Pyrénées) concernent aussi l'accompagnement de projets économiques structurants, tels que :

- Une cellule de promotion des ventes pour 4 coopératives,
- Une étude de valorisation du petit lait dans la démarche porc basque,
- L'étude pour la mise à niveau de l'abattoir de Saint-Jean-Pied-de-Port (64),
- Un plan d'investissement pour une fromagerie en Cousserans (09).

Dans le cadre de l'appui aux pôles d'excellence rurale, la CACG a poursuivi une action d'expertise auprès de la **Haute-Garonne** (développement d'une filière vinicole associée au développement touristique) et en Ariège auprès de la filière bois.

La CACG a aussi accompagné le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc dans la faisabilité d'une plateforme de distribution des produits agroalimentaires et artisanaux et a défini économiquement et techniquement la mise en place d'un pôle agroalimentaire, le « Forum du goût et des saveurs » pour la communauté de communes de Lannemezan dans les Hautes-Pyrénées.

> Nord : une maison de pays

Dans le cadre du projet de territoire de Maroilles, 2 EPCI (Pays de Mormal et Maroilles et les Deux-Helpes) ont porté le projet de création de la maison du Maroilles, destinée à promouvoir les produits et la gastronomie locale animée par une Sem. Ce projet est composé de 2 réalisations distinctes :

- un atelier de fabrication de maroilles fermiers, bâtiment moderne installé sur la zone artisanale, en périphérie de Maroilles, outil de production coopératif issu du regroupement de 16 agriculteurs, géré par une Sem.
- une maison du Maroilles, vitrine du pays et outil de mise en valeur de l'ensemble du territoire, construite en plein cœur de la commune.

Le développement économique à travers le développement touristique

> La Lozère, une offre touristique globale

Face au succès de l'offre touristique originale du territoire, la **Société d'économie mixte d'équipement pour le développement de la Lozère (Selo)** a travaillé main dans la main avec le comité départemental du tourisme sur un nouveau site Internet d'information et de réservation, une démarche incontournable en matière de promotion touristique à l'heure où le client veut s'informer, réserver et payer ses vacances sur le même site. Avec 75 000 habitants répartis sur un territoire de 5 500 km², la Lozère jouit d'un environnement préservé car inaccessible. Une situation que les décideurs locaux ont su tourner à leur avantage en jouant la carte de l'éco-tourisme. Randonnée, pêche, sports d'eau-vive, ski de fond ou encore thermalisme de bien être, l'économie touristique locale exploite le formidable potentiel des espaces naturels du département, depuis le parc national des Cévennes au grand Causse, en passant par les gorges du Tarn. La Selo met ses compétences d'aménageur et de gestionnaire d'équipements touristiques au service de ce développement vertueux. Parmi les actions de la Sem, on peut noter la construction d'une station de pleine nature au cœur du parc national des Cévennes en lieu et place de l'ancienne station de ski du Mas de la barque, la création d'un village de gîtes en granit et toits de lauzes de 200 lits. Le comité départemental du tourisme assure de son côté la partie promotion et commercialisation. Un travail tout à fait complémentaire à celui de la Selo, qui permet d'assurer la **cohérence de l'économie touristique en Lozère**.

> Dordogne, du patrimoine à l'accueil

La **Semitour Périgord** est la première entreprise touristique du département de la Dordogne. Elle est gestionnaire d'une quinzaine de sites culturels, d'hébergements et de loisirs. Elle a pour mission de valoriser et présenter un ensemble de sites exceptionnels, d'accueillir et d'animer les lieux de séjour. Elle emploie 70 salariés permanents et 120 saisonniers.

Propriétaire de Lascaux II, le fac-similé de la grotte préhistorique de Lascaux, elle est aussi gestionnaire des Châteaux de Biron, Bourdeilles, du cloître de Cadouin, de la grotte du Grand Roc, du gisement préhistorique de l'Abri Pataud et du musée du THOT. En partenariat avec des gestionnaires privés, elle complète son offre par le gouffre de Padirac, les châteaux de Losse, de Puymartin, Monbazillac et Fénelon, les jardins d'Eyrignac et les jardins de l'Imaginaire.

La Semitour, développe également une tradition d'accueil dans son village de gîtes de Lapeyre, ses gîtes ruraux de Maillol à Thonac, ses campings à Saint-Estèphe, à Trémolat et à Rouffiac avec chalets et mobile homes, studios à Saint-Estèphe, accueil séminaires et classes patrimoine au Centre d'Hébergement pour groupes à Rouffiac.

Elle assure aussi le maintien de points postaux dans certains de ses sites culturels.

> Haute-Saône : une agence au service du développement et de la réservation touristique

En 2003, le Conseil général de la Haute-Saône décide de créer **Destination 70**, une SEM chargée du développement, de la promotion et de la commercialisation de la destination touristique Haute-Saône.

Destination 70 a pour mission de développer le tourisme de manière durable en fédérant l'ensemble des acteurs afin de construire une réelle notoriété au département de la Haute-Saône à partir de produits nouveaux.

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe de Destination 70 travaille sur plusieurs axes :

- Développer l'offre touristique et inciter à la création d'hébergement
- Communiquer et promouvoir le département de la Haute-Saône
- Commercialiser des produits touristiques.

> Puy-de-Dome, un partenariat public-privé au bénéfice du développement touristique

La **Sem Volcans qui gère le parc Vulcania, qui constitue l'équipement structurant du développement touristique de l'Auvergne**, a permis au parc de renouer avec la croissance grâce au renouvellement de sa scénographie. Cette Sem emploie 53 salariés permanents et près de 200 saisonniers. Le parc accueille désormais plus de 300 000 visiteurs, le gain de visiteurs étant de + de 50% sur 3 ans. Des partenariats se sont créés avec des hôteliers pour créer des forfaits qui ont connu un franc succès sur Internet en 2009. C'est toute l'économie locale qui bénéficie de ce succès. Il y a trois ans, un cabinet d'étude estimait déjà entre 32 et 48 millions d'euros les retombées économiques sur la région. En 2009, 89 % de la fréquentation du Parc est venue de l'extérieur de l'Auvergne, profitant des offres de séjours « entrée + hôtel » proposées en ligne sur le site Internet de Vulcania. Le nombre d'entrées liées à des forfaits a ainsi doublé en un an, passant de 7 500 au 31 août 2008 à 15 000 en 2009.

L'appui au secteur médico-social et social

Définir le champ du médico-social pour tenter de cerner les enjeux posés aux élus, c'est à tout le moins poser la question de l'accueil des personnes âgées, du traitement de la dépendance et de la maladie, la question du logement et des structures d'hébergement et celle de la petite enfance.

En effet, si l'on retient la seule situation du vieillissement de la population, quelques chiffres posent à eux seuls les enjeux : près de 14 millions de français ont plus de 65 ans et en 2050, 16% de la population aura plus de 75 ans contre 8% aujourd'hui, et la progression du grand âge sera particulièrement rapide.

En parallèle aux mesures favorables au maintien à domicile, il convient donc de préparer les réponses aux attentes de prise en charge des personnes âgées, des personnes dépendantes ou malades.

De la même façon, et selon les territoires, la question de l'accueil des enfants de moins de trois ans constitue également un enjeu d'intérêt général et contribue à l'activité des territoires, à son développement économique.

Certains territoires s'inquiètent également de l'évolution de leur démographie médicale et constatent des difficultés pour attirer de nouveaux médecins.

En conclusion, le champ du médico-social est large et pose des enjeux sociétaux, financiers et économiques guidés par l'intérêt général et vis-à-vis desquels les Epl se sont déjà pour un certain nombre positionnées.

> L'Accompagnement des personnes âgées

Le rapport de Muriel Boulmier, remis au secrétaire d'Etat au Logement le 2 juin dernier, en complément des premiers travaux d'octobre 2009, préconise 12 propositions visant à adapter l'habitat au vieillissement de la population. L'ambition est d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées notamment pour qu'elles puissent rester chez elles le plus longtemps possible. De nombreuses Sem s'impliquent déjà en faveur du troisième âge, en territoire urbain et rural.

- **Le Tarn**

Apporter un nouveau service aux locaux tout en créant une nouvelle activité économique : c'était, en 1998, le pari des municipalités de trois communes du Tarn, Serviès, l'Albarède et Fréjeville. Le 1er juin 1998, la **Sem Mapad (Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes)** ouvrait ses portes à Serviès, dans le Tarn. Le pari était à l'époque audacieux pour ce village d'environ 600 habitants. Seules deux autres petites municipalités voisines, l'Albarède (300 habitants) et Fréjeville (480 habitants), avaient accepté de participer à l'aventure. Pour boucler le financement, les trois communes avaient fait appel à des actionnaires privés locaux, dont douze personnes physiques : médecins, kinés, infirmières et professionnels du bâtiment. Mais, le succès était au rendez-vous, « Le Pré fleuri » est rapidement devenu un

établissement pilote en Midi-Pyrénées. Avec ses 64 lits, il affiche complet depuis plusieurs années : la liste d'attente est en permanence d'au moins trente personnes. La Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (Mapad) est devenue en 2001 un Établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (Ehpad). Depuis quelques années, l'accent a également été porté sur l'animation et la détente dans la maison de retraite. Un minibus a été acheté pour les sorties des résidents et une association, les « Joyeux lurons », a même été créée au sein de l'établissement. Un loto et une « Grande kermesse » sont, entre autres, organisés tous les ans dans le village pour financer les spectacles qui sont offerts chaque mois aux personnes âgées du centre. Au programme : cirque, chants, musique, et danse !

- **L'Aisne**

Une des **ambitions de la SEDA** (Société d'équipement du département de l'Aisne) **est de permettre aux établissements des zones rurales de se moderniser et donc de perdurer**. C'est au début des années 2000, face au désengagement progressif de l'Etat du secteur sanitaire et social, que la Seda propose de poursuivre les travaux de mise aux normes, d'extension et de mise en conformité des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de son territoire. La Sem compte sur ses compétences de constructeur d'équipements publics pour prendre le relais du service public auprès des collectivités et des établissements. Cinq ans et quelques appels d'offres plus tard, la société mène de front une demi-douzaine de projets dont la restructuration lourde du centre hospitalier de Laon. Les travaux, démarrés en mars 2008, concernent une extension de 17 000 m² pour un investissement de plus de 50 M€.

La Seda n'en oublie pas pour autant les petits établissements, pour qui elle continue d'intervenir à des échelles moindres en tant qu'assistante à maîtrise d'ouvrage. C'est ainsi qu'il y a deux ans, la Sem a livré une maison de retraite de 80 lits avec une unité Alzheimer à la commune de Liesse Notre-Dame. Courant 2009, c'est un petit service d'urgence qui a été achevé pour le compte du centre hospitalier de Chauny. Preuve que la machine est lancée, la Sem engage en ce moment même une opération de 10 M€ en tant que maître d'ouvrage délégué pour la construction d'une maison de retraite à Coucy-le-Château tandis qu'en parallèle, les chantiers d'extension et de réhabilitation d'Ehpad continuent sur les communes de Marle, Seboncourt, Vendeuil et Villers-Cotterêts.

- **La Vienne**

En péri urbain, la **Sep (Poitiers)** a participé à l'édification d'un établissement pour personnes âgées dépendantes (Epad), sur la commune de Smarves, pour le compte du groupe financier Dexia. A l'initiative de ce projet de 7 millions d'€, la commune de Smarves (2 400 habitants), le Centre communale d'action sociale, des associations locales et France Alzheimer. La commune a confié la réalisation de l'Epad à la Sep, le terrain restant sa propriété, la Sep cédant ce bâtiment par le biais d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) à Dexia, détenteur du bail emphytéotique administratif (BEA) et de la convention de mise à disposition. La construction intègre le développement durable avec une chaufferie bois et des panneaux solaires pour la production de l'eau chaude sanitaire. Le bâtiment de 4 000 m² accueillant 71 lits, parmi lesquels une douzaine dans un « pavillon Alzheimer ». Avec 18 m², les chambres auront une superficie largement supérieure à la moyenne (12 m²).

D'autres Sem se sont spécialisées dans le secteur sanitaire et médico-social afin de permettre aux territoires ruraux de multiplier leurs capacités d'accueil des personnes âgées et dépendantes, telle que la Sem 47 qui a travaillé sur l'EHPAD de Puymérol, Verteuil d'Agenais, Tournon d'Agenais, la Sem Gers qui a construit un Ehpad sur les communes de Masseube et de Fleurance et un centre d'accueil pour personnes âgées à Montaut d'Astarac.

> L'appui à la petite enfance dans le Gers

Depuis maintenant deux ans, la **Sem Gers** a développé une compétence en termes d'études de faisabilité préalable à la programmation de structures pour la petite enfance. En effet, après un premier diagnostic des besoins réalisés par la CAF, la Sem est régulièrement sollicitée par les communes dans le cadre d'un mandat d'études pour mener les études de faisabilité préalables à la programmation. Cet engagement relève d'un vrai partenariat avec la CAF et la PMI et a permis à la sem d'intervenir d'ores et déjà pour cinq communes du département.

> La réalisation d'équipements en milieu rural en Dordogne

La **Semiper** (Société d'économie mixte du Périgord), née de la volonté du Conseil général de doter le département d'un outil opérationnel, s'est imposée comme l'un des principaux acteurs de l'aménagement du territoire : réalisation d'EHPAD (Saint-Cyprien, Issigeac), de maison de retraite (Lalinde, Beaumont du Périgord), mais aussi réalisation du **pôle des services publics** de Terrasson, centre de ressources abritant sous le même toit tous les services qui oeuvrent pour la création d'emploi (ANPE, Espace Economie Emploi, Mission Locale...) ainsi que la DDE et le Trésor Public. Les demandeurs d'emploi des quatre cantons (Montignac, Hautefort, Thenon et Terrasson) y croisent les acteurs de l'emploi. Les chefs d'entreprises y rencontrent les collectivités locales.

La Semiper a aussi actuellement en charge la mise en place d'un **pôle de services à la personne et la Maison de santé rurale et pluridisciplinaire** à la demande du Syndicat mixte d'action sociale de Périgueux.

Ce projet structurant pour le territoire répond à deux objectifs : améliorer la qualité d'accueil et offrir une meilleure approche des services sociaux et médico-sociaux et favoriser le maintien et l'accueil des professionnels de santé et libéraux.

Le pôle de service regroupera le Centre intercommunal d'action social, le centre médico-social, le service de soins infirmiers à domicile, le centre hospitalier, la maison de santé avec cinq médecins généralistes, un kinésithérapeute, un podologue, un cabinet d'infirmières. Le choix du site est celui d'une ancienne antenne Electricité de France, à proximité de la Résidence des personnes âgées (EHPAD).

> Les perspectives pour l'aide à domicile

Le Conseil général du Lot, principal financeur des activités d'aides à domicile (1 600 salariés dans 32 structures dans le département) a décidé de créer une **Sem « Lot Aide à domicile »** afin d'assurer les prestations d'aides à domicile. 22 associations sur les 32 ont d'ores et déjà manifesté leur souhait d'intégrer la Sem qui devrait être officiellement créée au 1^{er} novembre 2010.

Les objectifs du département sont à travers la création de cette entreprise publique locale sont les suivants :

- pérenniser les services rendus aux personnes âgées et aux personnes handicapées à domicile,
- un organisme unique pour couvrir l'ensemble du département,
- un pilotage du département avec la collaboration du tissu associatif existant,
- un tarif péréqué sur le département pour les personnes âgées,
- une harmonisation des conditions de travail des salariés à domicile.

Les réalisations au service du milieu rural

> L'animation du milieu local : La démarche des bistrots de pays

La **Compagnie des Côteaux de Gascogne** est opérateur régional de l'opération « **Bistrot de Pays** ». Cette action vise 4 objectifs : le maintien du lien social en confortant la présence des établissements, le développement économique par la redynamisation d'une activité traditionnelle, l'initiation d'une stratégie de marketing territorial par le rôle de relais et d'ambassadeur touristique confié à ces entreprises, la valorisation des produits locaux.

Le Bistrot de Pays a pour but de contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien d'un lieu de vie du village. Il doit :

- Être situé dans une commune rurale de moins de 2000 habitants.
- Constituer l'un des derniers commerces du village.
- Être ouvert toute l'année.
- Proposer, autant que possible, les services de base non assurés par ailleurs dans le village (tels que dépôt de pain, de tabacs, de journaux, petite épicerie...)
- Disposer des principaux documents d'information touristique locale.
- Organiser des animations festives et culturelles (au moins trois par an)
- Promouvoir les produits du terroir
- Proposer au minimum une restauration de type casse-croûte, basée sur les produits régionaux.
- Dans le cas où une restauration complète est assurée, proposer des repas où les recettes et les produits du terroir tiennent une place prépondérante.

> Les Epl au service des habitants

• La construction de logements locatifs sociaux

Les communes de milieu rural voient leur population évoluée et assistent à une désertification due à l'inadaptation des logements aux besoins :

- Les jeunes couples, faute d'une offre de logement adaptée, quittent la commune ce qui peut occasionner la fermeture de classes,
- Les anciens se dirigent vers les agglomérations comprenant une offre mieux adaptée à leurs attentes, la ruralité signifiant pour eux isolement, inadaptation des logements, difficulté de locomotion . . .

Afin de lutter contre ces phénomènes, la **Seminor** (société d'économie mixte immobilière de Normandie) a développé une offre de logements locatifs sociaux en milieu rural : logements individuels, collectifs, EHPAD dans des communes de 500 à 1 000 habitants.

A Therouldeville, la Seminor a notamment réalisé successivement trois programmes de logements locatifs sociaux s'inscrivant dans le cadre d'une politique globale d'extension de l'habitat, la commune réalisant parallèlement des programmes d'accession à la propriété. Les deux premiers programmes visaient le développement d'une offre susceptible d'accueillir de jeunes familles avec enfants. Le dernier programme, composé de six logements (PLUS) et un logement (PLAI), au-delà de la problématique de solutionner le relogement d'une famille en grande difficulté, s'inscrivait dans une démarche intergénérationnelle. Le but recherché résidait dans le maintien des anciens dans la commune en leur offrant un habitat adapté, les logements étant tous de plain pied et de petites tailles, la résidence jouxtant par ailleurs une salle d'activités comprenant une bibliothèque et un lieu affecté à diverses activités.

- **Mixité intergénérationnelle**

La **Secomile** a développé une approche intergénérationnelle dans la construction de ses logements sociaux, par exemple par la création, dans une commune de 1 500 habitants d'un ensemble immobilier comprenant des logements de plain pied et adaptés destinés aux personnes âgées, mais aussi des logements de type 3 pour des jeunes ménages, et en créant un centre médical regroupant l'ensemble des professions médicales. De même, la Secomile participe à la construction de logements sociaux individuels dans le cadre de la politique développée par le Conseil régional Haute-Normandie.

L'ingénierie territoriale

Le désengagement des services de l'Etat en matière d'ingénierie territoriale a pour conséquence une sollicitation importante auprès d'un certain nombre d'Epl et notamment des Sem départementales.

Un certain nombre de départements, ne se résignant pas à laisser de nombreuses communes sans appui technique dans des domaines aussi importants que l'eau, l'assainissement, les déchets, la protection de l'environnement ou la gestion des risques, sollicite donc leur Sem et réfléchisse parallèlement à la mise en place d'outils nouveaux fonctionnant sur la base d'une mutualisation et d'un partage des moyens et des compétences, pour accompagner et conseiller les communes et les intercommunalités sur les questions techniques, juridiques et financières liées à la préparation et au suivi des projets publics.

Certain départements disposent d'agences techniques départementales, mais ces structures n'assurent souvent qu'une assistance à l'élaboration et au montage de projets. Elles ne peuvent pas agir par voie de concession pour réaliser des opérations d'aménagement.

Les situations sont diverses en fonction des Sem et des départements.

Certains Conseils généraux ont mis en place un système de financement ou cofinancement des marchés portant sur des missions de courte durée d'aide à la décision des petites communes.

Un certain nombre d'Epl intervient sur ce secteur avec des organisations internes différentes : un collaborateur ou une structure dédiée, autonome, avec un coût réduit et individualisé, identifié(e) par les collectivités locales, une répartition des missions dans la Sem en fonction des spécialités de l'équipe.

La Fédération des Epl a la possibilité de présenter de nombreux exemples dans le cadre de cette compétence présente dans une grande majorité des Epl, notamment départementales.

L'appui aux nouvelles énergies

> Le développement de Plate-forme Bois

Dans le Lot et Garonne, la Communauté de communes Fumélois-Lémance a créé la **Sem Bois Energie de la Lémance** qui exploitera une unité fabriquant des plaquettes de bois pour les chaufferies collectives et de la sciure pour le chauffage des serres agricoles et les installations des chaufourniers de la vallée.

Cette installation, réalisée dans le cadre du dispositif des PER, devrait permettre d'alimenter les chaufferies du collège HOE de Monflanquin, le nouvel hôpital et la piscine couverte de Fumel, ainsi que la maison de retraite de Tournon.

L'installation devrait arriver à un niveau de production de 5 000 tonnes par an d'ici 2012, représentant la transformation de l'équivalent de 400 hectares de bois par an. La ressource sera en grande partie assurée par les deux partenaires de la Sem, et devrait permettre de valoriser dans un périmètre de 50 kilomètres tous les bois de taillis.

> Les énergies renouvelables au service des collectivités

Créée en 2001, **SERGIES** est une sem dont l'objet principal est l'aménagement et l'exploitation des moyens de production d'électricité décentralisés en particulier à partir d'énergies renouvelables, et la maîtrise de la demande en énergie. Le SIEEDV (Syndicat intercommunal d'électricité et d'équipement du département de la Vienne) a confié à Sergies la mission de développer des moyens de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables.

Sergies traduit ainsi la volonté des élus des 269 communes adhérentes au SIEEDV, de s'impliquer dans le développement durable et de contribuer à l'aménagement du territoire comme le Syndicat y participe, depuis plus de 80 ans, dans la distribution électrique et plus récemment la distribution de gaz.

A travers l'énergie éolienne, les centrales photovoltaïques et les unités de biogaz, la Sem produit l'équivalent d'électricité verte de plus de 18 000 habitants. En développant les partenariats, la Sem devrait à la fin 2010 arriver à desservir 22 000 personnes en électricité durable. D'autres projets sont aussi en cours de développement comme la première unité de méthanisation en Poitou-Charentes, permettant de valoriser les lisiers de porcs et issues de céréales et tout en contribuant à l'économie de 1 600 tonnes de CO₂, elle fournira de l'électricité à 2 000 habitants.

Le développement du très haut débit

A l'heure du lancement du programme national très haut débit par le Gouvernement, faisant suite aux décisions du CIADT de mai dernier et aux conclusions issues des Assises des territoires ruraux, il en fait aucun que l'aménagement numérique du territoire relève de l'intérêt général et est une des premières étapes à l'attractivité des territoires ruraux.

A la fin des années 90, quand il s'est agi de lutter contre la « fracture numérique », plusieurs collectivités ont souhaité miser sur ce développement, souvent pour compenser certains handicaps notamment d'enclavement. La solution Sem s'est alors avérée utile pour faire décoller des projets dans des conditions financièrement et juridiquement hasardeuses. Ces pionnières ont connu des fortunes diverses, mais toutes ces opérations ont eu un effet d'entraînement indéniable qui a permis de gagner quelques précieuses années, voire même de représenter une formidable opportunité de gommer ces handicaps.

Le cadre juridique d'intervention des collectivités territoriales a évolué de manière significative avec l'entrée en vigueur en 2004 de différentes lois. Il a résulté de ce nouveau dispositif une extension notable du champ d'intervention des collectivités territoriales dans le domaine des communications électroniques.

Dans ce nouveau contexte législatif, la Sem retrouve une nouvelle légitimité au service des collectivités et de leurs groupements dans leurs projets d'établissement et d'exploitation de réseau local de communications électroniques en raison du fait qu'elle permet de réunir en son sein les compétences du secteur public avec celles du secteur privé et qu'elle est la seule à créer de la valeur et de la richesse sur un territoire et à dynamiser les services locaux. Et force est de constater que la solution Sem dans ce domaine n'a pas fait ses preuves pour rencontrer le marché contrairement à d'autres grands secteurs comme le transport public ou le tourisme. Or, dans l'intérêt de l'aménagement du territoire, il est impératif que de nouvelles solutions soient imaginées pour un partenariat gagnant- gagnant.

La Fédération des entreprises publiques locales incite donc les collectivités à réfléchir à des pratiques de gouvernance, déterminées statutairement, et compatibles avec cette troisième voie, intermédiaire entre la délégation au privé et la régie. Il faudra choisir entre une logique nationale et internationale basée exclusivement sur une rentabilité financière, donc plus de maîtrise locale et une logique de création de richesse d'animation et de dynamique locale accompagnée par la Sem et orientée pour de l'investissement sur le territoire.

Dans cette perspective, le livre blanc édité par la Sem Intermédiasud et la Fédération des Epl tente d'éclairer le débat passionnant de la couverture numérique des territoires via la fibre optique.

Si les opérateurs ont démarré le déploiement de réseaux très haut débit en fibre optique dans les zones denses et rentables, on peut raisonnablement craindre que certains territoires et de nombreuses PME soient marginalisés. Aussi ce livre blanc invite les collectivités locales à devenir maîtres de leur développement numérique et

de leur destin. Des solutions existent, parmi lesquelles les Sociétés d'économie mixte. Certaines Sem comme **Intermédiastud**, à Castres, et **Vialis**, à Colmar, ont fait leurs preuves en matière de couverture de zones blanches et de gestion de réseaux câblés.

Dans la Vienne, la Sem **Soregies** teste « le courant porteur en ligne » afin de permettre aux communes les plus éloignées d'accéder à Internet.

> Intermédiastud, première Epl créée le domaine des nouvelles technologies

En 1997, Intermédiastud a été créée par le territoire de Castres-Mazamet afin d'en faire des nouvelles technologies de l'information et de la communication un des outils de son aménagement et développement économique.

Pionnière, elle a répondu aux enjeux de la société de l'information et à l'impérieuse nécessité de numériser les territoires en s'appuyant sur un partenariat public-privé jusqu'alors inédit dans ce domaine.

La société est engagée dans le soutien et la mise en oeuvre du schéma directeur pour les infrastructures à très haut débit à vocation essentiellement économique voulu par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Le bénéfice à ce jour, c'est l'implantation de nombreuses activités informatiques et télécoms sur la zone du Causse, avec la création de plus de 500 emplois dans ces domaines et notamment le choix de la Banque populaire d'installer sur le Causse son data center.

> E-téra, la fibre optique chez l'abonné

Née d'une initiative publique en mai 2000, e-téra inscrit son action au service du développement économique des territoires, de la compétitivité de leurs entreprises et de l'action publique.

E-téra possède son propre réseau de plus de 5 000 kms de fibre optiques sur lequel s'appuie le déploiement de son offre de services.

Parmi les membres de son Conseil d'administration : les Conseils généraux du Tarn, du Gers, du Tarn et Garonne et du Lot.

Annexe : Liste des Epl citées

Cette liste présente les Epl citées mais ne représente pas l'exhaustivité des Epl intervenant en milieu rural, les Epl intervenant dans le domaine de l'ingénierie territoriale n'ayant pas fait l'objet d'un recensement spécifique, de même celles intervenant des les domaines de la production et de la distribution de l'eau et de l'assainissement, de même toutes les créations actuelles dans le domaine des énergies renouvelables.

► Action 70 – 70	3
► Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne – 65	5 / 13
► Destination 70 – 70	8
► E-Tera – 81	18
► Intermédiasud – 81	18
► Lot Aide à Domicile – 46	12
► Lot Développement Aménagement – 46	3
► Maison du Maroilles – 59	6
► Secomile – 27	14
► SEDA – 02	10
► SELO – 48	7
► Sem 47 – 47	11
► Sem Bois Energie de la Lémance – 47	16
► Sem Gers – 32	11
► Sem MAPAD – 81	9
► Sem de Sisteron - 04	3
► Semior – 76	14
► Semiper – 24	11
► Semitour Perigord – 24	7
► Sem Volcans – 63	8
► SERGIES – 86	16
► Société d'Équipement du Poitou – 86	10
► Soregies – 86	18
► Vialis – 68	18



Fédération des Epl

46 rue Notre-Dame des Victoires

75002 Paris

Tél. : 01 53 32 22 00

Fax : 01 53 32 22 22

Contact : Hélène Le Rai – 01 53 32 22 48 – h.le-rai@lesepl.fr

www.lesepl.fr

